

3 octobre 2022

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INVESTIR POUR LA FRANCE DE 2030 :

SIGNATURE DE LA CONVENTION RÉGIONALE « FRANCE 2030 »

ENTRE L'ÉTAT, LA RÉGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ, BPIFRANCE ET LA BANQUE DES TERRITOIRES :

PLUS DE 40 MILLIONS D'EUROS, MOBILISÉS À PARITÉ ENTRE L'ÉTAT ET LA RÉGION, SERONT ENGAGÉS ENTRE 2022 ET 2025 AFIN D'ACCOMPAGNER DES PROJETS STRATÉGIQUES EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ ET AINSI CONTRIBUER À LA FRANCE DE DEMAIN.

Ce lundi 3 octobre, en présence du secrétaire général pour l'investissement en charge de « France 2030 », Bruno BONNELL, le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, Fabien SUDRY, et la présidente de Région, Marie-Guite DUFAY, ont signé, aux côtés de Bpifrance et de la Banque des Territoires, la convention régionalisée du plan « France 2030 », qui mobilise 1 milliard d'euros de fonds publics à l'échelle nationale et 42 millions d'euros pour le territoire de Bourgogne-Franche-Comté, selon un principe de parité : 1€ investi par l'État pour 1€ investi par la Région.

L'ambition de France 2030 est de transformer durablement des secteurs clefs de notre économie par l'innovation, la collaboration entre la recherche privée et le monde académique, la structuration de filière stratégique ou la formation professionnelle et de positionner la France en leader du monde de demain.

En Bourgogne-Franche-Comté, cette stratégie se décline en quatre axes :

- « Projets d'innovation »
- « Amélioration et transformation de filières »
- « Projets Collaboratifs / I-Démo Régionalisé »
- « Projets de formation professionnelle »

LE VOLET RÉGIONALISÉ DE « FRANCE 2030 »

Lancé en 2017 dans le cadre du 3^e Programme d'investissements d'avenir, le PIA régionalisé (désormais appelé « France 2030 régionalisé ») est doublé, passant de 250 à 500 millions d'euros sur la période 2021-2025.

Le principe reste identique : 1€ investi par une Région pour 1€ investi par l'État. Au total, ce programme mobilisera donc 1 milliard d'euros de fonds publics à l'échelle nationale (500 M€ État – 500 M€ Région). La logique de co-investissement et de co-décision État-Région permet de donner une place centrale aux acteurs locaux pour soutenir l'innovation dans les PME, au cœur des territoires.

Les projets attendus s'inscriront dans les priorités régionales, exprimées dans les documents stratégiques en matière économique, de spécialisation intelligente et de formation.

La gestion des appels à projets (APP) est confiée par l'État et la Région Bourgogne-Franche-Comté à Bpifrance et à la Banque des Territoires. Ces AAP seront consultables sur le site france2030.bourgognefranche-comte.fr courant octobre.

L'appel à projets « Projets d'innovation »

Le soutien à ces projets vise à accélérer la consolidation et l'émergence d'entreprises leaders dans leur domaine pouvant prétendre à une envergure nationale ou internationale. Pour cela, l'action d'accompagnement soutiendra des projets individuels d'innovation ambitieux, portés par des PME et ETI de la région.

Le développement et la mise au point d'une innovation aux perspectives concrètes de commercialisation seront soutenus par le biais de subventions et/ou d'avances remboursables. Le montant de l'aide attribuée aux projets s'élèvera entre 75 000 € et 500 000 €.

L'appel à projets « Amélioration et transformation de filières »

L'objectif est de renforcer la compétitivité des filières stratégiques régionales, en permettant le recours à des moyens de production ou des infrastructures de R&D partagés. Ces projets devront démontrer un apport concret et déterminant à la structuration d'une (ou plusieurs) filière(s), dans une logique partenariale.

Le soutien aux projets structurants de filières se fera sous forme de subventions et d'avances remboursables. Le montant de l'aide attribuée sera compris entre 200 000 € et 2 millions d'euros.

L'appel à projets « Projets collaboratifs / I-Démo régionalisé »

L'objectif est de soutenir les projets collaboratifs de recherche et développement, avec pour mission de renforcer les positions des acteurs industriels et de services sur les marchés porteurs afin de conforter ou de constituer, autour de leaders, donneurs d'ordres ou offreurs de nouveaux produits ou services innovants et à haute valeur ajoutée, un tissu de relations industrielles collaboratives durables et pérennes de grandes, moyennes et petites entreprises.

Le soutien aux projets collaboratifs se fera sous forme de subventions. Le montant des dépenses éligibles à engager dans le cadre des travaux présentés est compris entre 1 million et 4 millions d'euros par projet.

L'appel à projets « Projets de formation professionnelle »

Il vise à répondre aux enjeux de formation, de recrutement, de montée en compétence des salariés, et in fine de développement du territoire.

Il a pour but d'accompagner les entreprises, associations, organismes de formation et institutions publiques dans l'anticipation des mutations économiques et organisationnelles, en encourageant le développement de nouvelles solutions de formation, s'appuyant sur un engagement conjoint et durable des entreprises et des acteurs de la formation et de l'accompagnement.

Ils sont soutenus par les organisations professionnelles et les collectivités territoriales. Les solutions développées ont pour objectif la sécurisation des parcours professionnels, et principalement l'évolution des salariés en place, la formation des jeunes (y compris via l'apprentissage) et jeunes diplômés, mais aussi la réinsertion des personnes en recherche d'emploi et des seniors, notamment par la reconversion individuelle dans des métiers d'avenir.

Les dépenses éligibles doivent être supérieures à 400 000 €.

L'apport financier de ce dispositif doit donner à des projets innovants les moyens indispensables à leur lancement et aux conditions de leur pérennité. La subvention accordée sera au maximum de 2 millions d'euros.

Retrouvez les cahiers des charges sur les sites :

<http://france2030.bourgognefranche-comte.fr/>

À propos de France 2030

[Le plan d'investissement de l'État France 2030 :](#)

- **Traduit une double ambition** : transformer durablement des secteurs clefs de notre économie (santé, énergie, automobile, aéronautique ou encore espace) par l'innovation technologique, et positionner la France non pas seulement en acteur, mais bien en leader du monde de demain. De la recherche fondamentale, à l'émergence

d'une idée jusqu'à la production d'un produit ou service nouveau, France 2030 soutient tout le cycle de vie de l'innovation jusqu'à son industrialisation.

- **Est inédit par son ampleur** : 54 Md€ seront investis pour que nos entreprises, nos universités, nos organismes de recherche, réussissent pleinement leurs transitions dans ces filières stratégiques. L'enjeu : leur permettre de répondre de manière compétitive aux défis écologiques et d'attractivité du monde qui vient, et faire émerger les futurs champions de nos filières d'excellence. France 2030 est défini par deux objectifs transversaux consistant à consacrer 50 % de ses dépenses à la décarbonation de l'économie, et 50% à des acteurs émergents, porteurs d'innovation sans dépenses défavorables à l'environnement (au sens du principe Do No Significant Harm).
- **Sera mis en œuvre collectivement** : pensé et déployé en concertation avec les acteurs économiques, académiques, locaux et européens pour en déterminer les orientations stratégiques et les actions phares. Les porteurs de projets sont invités à déposer leur dossier via des procédures ouvertes, exigeantes et sélectives pour bénéficier de l'accompagnement de l'État.
- **Est piloté par le Secrétariat général pour l'investissement** pour le compte de la Première ministre et mis en œuvre par l'Agence de la transition écologique (ADEME), l'Agence nationale de la recherche (ANR), Bpifrance et la Banque des Territoires.

Plus d'informations sur : france2030.gouv.fr | [@SGPI_avenir](https://twitter.com/SGPI_avenir)

À propos de la Région Bourgogne-Franche-Comté

Dans le cadre de son schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation 2022-2028, la Région Bourgogne-Franche-Comté ambitionne d'accompagner les transitions et de relever les défis de de la formation et de l'emploi aux côtés des entreprises et des territoires. Pour la Région, réussir les transitions, c'est donner la priorité aux enjeux écologiques et énergétiques, accompagner la révolution numérique, sauvegarder les compétences et soutenir l'émergence des métiers de demain, mais aussi répondre aux nouvelles attentes sociétales en plaçant l'humain au cœur de sa stratégie économique.

La Bourgogne-Franche-Comté demeure une terre d'industrie (1^{re} région pour l'emploi industriel) et présente une forte capacité à structurer des écosystèmes performants autour de ses savoir-faire industriels. Pour accompagner son économie industrielle face aux défis de la mondialisation, la Région porte une politique d'innovation ambitieuse, qui s'appuie notamment sur ses filières d'excellence et les 6 domaines de spécialisation définis dans le cadre de la stratégie régionale d'innovation pour une spécialisation intelligente 2021-2027 : alimentation durable, santé, mobilités, hydrogène, microtechniques et microsystèmes intelligents, matériaux et procédés avancés.

La Région mobilise tous les outils (du fonds régional de l'innovation aux fonds européens) pour adapter ses moyens d'accompagnement aux besoins des entreprises régionales. Elle s'est ainsi engagée, aux côtés de l'État, à investir à hauteur de 21 millions d'euros dans le cadre de la déclinaison régionale du plan « France 2030 ».

Plus d'informations sur : <http://www.bourgognefranchecomte.fr/>

À propos de Bpifrance

Bpifrance finance les entreprises à chaque étape de leur développement – en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance les accompagne dans leurs projets d'innovation et à l'international. Bpifrance assure aussi leur activité export à travers une large gamme de produits. Conseil, université, mise en réseau et programme d'accélération à destination des startups, des PME et des ETI font également partie de l'offre proposée aux entrepreneurs. Grâce à Bpifrance et ses 50 implantations régionales, les entrepreneurs bénéficient d'un interlocuteur proche, unique et efficace pour les accompagner à faire face à leurs défis.

Plus d'informations sur www.bpifrance.fr / @Bpifrancepresse

À propos de la Banque des Territoires

Créée en 2018, la Banque des Territoires est un des cinq métiers de la Caisse des Dépôts. Elle rassemble dans une même structure les expertises internes à destination des territoires. Porte d'entrée client unique, elle propose des solutions sur mesure de conseil et de financement en prêts et en investissement pour répondre aux besoins des collectivités locales,

des organismes de logement social, des entreprises publiques locales et des professions juridiques. Elle s'adresse à tous les territoires, depuis les zones rurales jusqu'aux métropoles, avec l'ambition de lutter contre les inégalités sociales et les fractures territoriales. La Banque des Territoires est déployée dans les 16 directions régionales et les 37 implantations territoriales de la Caisse des Dépôts afin d'être mieux identifiée auprès de ses clients et au plus près d'eux.

Pour des territoires plus attractifs, inclusifs, durables et connectés.

www.banquedesterritoires.fr / @BanqueDesTerritoires

Contacts presse :

Préfecture de la Région Bourgogne-Franche-Comté :

Cécile HERMIER – cecile.hermier@cote-dor.gouv.fr – tél 03 80 44 64 05

Jérôme COLIN – jerome.colin@cote-dor.gouv.fr – tél 03 80 44 64 04

Région Bourgogne-Franche-Comté :

Marie SOUVERBIE – marie.souverbie@bourgognefranche.comte.fr – tél 03 80 44 34 66

Laure HUBIDOS – laure.hubidos@bourgognefranche.comte.fr – tél : 03 81 61 61 08

Secrétariat général pour l'investissement - presse.sgpi@pm.gouv.fr – 01 42 75 64 58

Bpifrance : Juliette FONTANILLAS – juliette.fontanillas@bpifrance.fr – Tel : 01 41 79 95 26

Banque des Territoires : Aurélie GAUCHEY – aurelie.gauchey@caissedesdepots.fr – Tel : 06 31 07 46 95